

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - EXPOSANTS

MISE A JOUR AU 1^{er} JANVIER 2020

I - INSCRIPTIONS

Syndicat National des Patinoires

Siège social : Parc Olympique de Méribel - Route de la Chaudanne - 73550 Méribel les Allues.

Numéro de SIRET n° 784 669 566 000 27.

Association loi 1901 non soumise à TVA selon l'article 293B du code général des impôts.

Représentant légal : Yann PESANDO, Président.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription d'un exposant (l'« Exposant ») à un congrès (« l'Événement ») organisé par le Syndicat National des Patinoires et dont la gestion des inscriptions a été confiée à Insight Outside.

1.2. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet ou le formulaire d'inscription de l'Événement (ci-après le « Site ») : <http://snp20.insight-outside.fr/>

1.3. Le fait de s'inscrire à un Événement en ligne, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.4. Le Syndicat National des Patinoires se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. INSCRIPTION - CONTRAT

2.1. L'inscription à l'Événement se fait en complétant le bulletin directement en ligne sur le site ou le formulaire de l'Événement.

2.2. Paiement de l'inscription : le règlement intégral des frais d'inscription doit être effectué à l'inscription, auprès d'INSIGHT OUTSIDE, comptant, sans escompte. Pour tout paiement par virement ou par chèque bancaire, ou pour tout Bon de commande adressé, l'Exposant dispose d'un délai de 7 jours calendaires après son inscription pour faire parvenir son règlement à INSIGHT OUTSIDE. En cas de non réception de son paiement ou bon de commande dans les délais fixés, Insight Outside se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'Exposant.

2.3. Une fois l'inscription reçue par INSIGHT OUTSIDE et le paiement effectué, INSIGHT OUTSIDE adressera à l'Exposant un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

Si INSIGHT OUTSIDE n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription de l'Exposant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), INSIGHT OUTSIDE en informera l'Exposant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par l'Exposant par virement ou chèque, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été payé par l'Exposant par carte bancaire.

2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi, par INSIGHT OUTSIDE, de la Confirmation de commande, sous réserve du bon encaissement du règlement.

2.5. L'Exposant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Événement. L'Exposant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente par e-mail à l'adresse : snp2020@insight-outside.fr ou par courrier à l'adresse suivante : INSIGHT OUTSIDE - Service Inscriptions - 26 avenue Jean Kuntzmann, 38330 Montbonnot, France. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

3. TARIFS - RÈGLEMENT

3.1. Les tarifs s'entendent par Exposant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par le Syndicat National des Patinoires. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le site ou le formulaire au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par l'Exposant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le site ou le formulaire, pour le tarif correspondant.

3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :

- **Par chèque** libellé à l'ordre d'INSIGHT OUTSIDE et adressé à l'adresse suivante : INSIGHT OUTSIDE - Service Inscriptions - 26 avenue Jean Kuntzmann, 38330 Montbonnot, France. L'Exposant doit indiquer au verso du chèque les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement. Le chèque doit parvenir à INSIGHT OUTSIDE dans les 7 jours ouvrés suivant la demande de l'inscription et il appartient donc à l'expéditeur de prendre toutes les précautions pour respecter ce délai. À défaut de recevoir le chèque dans le délai voulu, INSIGHT OUTSIDE se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de renvoyer à l'expéditeur le chèque reçu ;

- **Par virement** au compte bancaire suivant :

CREDIT COOPERATIF

Code banque : 42559 - Code guichet : 10000 - Numéro de compte : 08001897081 - Clé RIB: 59
International Bank Account Number (IBAN): FR76 4255 9100 0008 0018 9708 159

Swift Code / BIC : CCOPFRPPXXX

Titulaire du compte :

INSIGHT OUTSIDE - Crédit Coopératif 26, rue Gustave Eiffel - 38000 Grenoble, France

L'Exposant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement. Le virement doit parvenir sur le compte d'INSIGHT OUTSIDE dans les 7 jours ouvrés de la réception par INSIGHT OUTSIDE de l'inscription. À défaut, INSIGHT OUTSIDE se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser à l'Exposant le montant du virement.

- **Par carte de crédit** en ligne sur le site :

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA et MASTERCARD. INSIGHT OUTSIDE pourra être amenée à demander à l'Exposant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

Le système de paiement d'INSIGHT OUTSIDE a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS).

- Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

3.3. Le règlement par chèque n'est possible que si le chèque est émis par une banque domiciliée en France, et uniquement pour les inscriptions reçues par INSIGHT OUTSIDE au plus tard 14 jours calendaires avant la date de l'Événement. Les inscriptions reçues par INSIGHT OUTSIDE moins de 14 jours avant la date du Événement ne sont payables que par carte bancaire ou par virement, le virement devant dans ce cas être effectué le jour de la commande.

3.4. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes.

4. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

L'inscription auprès d'INSIGHT OUTSIDE, implique l'acceptation des conditions suivantes :

4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Événement.

4.2. L'Exposant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Événement ou recevra son badge en format électronique quelques jours avant l'évènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

4.3. L'Exposant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du site de l'Événement. Le Syndicat National des Patinoires se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

5. MODIFICATIONS - ANNULATIONS

5.1. Dans le cas où, le délai de rétractation susvisé étant expiré, l'Exposant souhaiterait annuler sa participation, il devra en prévenir INSIGHT OUTSIDE au moins 10 jours ouvrés avant l'Événement par e-mail ou courrier.

Dans ce cas, INSIGHT OUTSIDE remboursera l'Exposant selon les conditions d'annulation ci-dessous et figurant sur le Site ou le formulaire d'inscription.

- Annulation reçue jusqu'au 7 avril 2020 : aucune pénalité.
- Annulation reçue à **partir du 8 avril 2020 : 100% des droits sont exigibles et dus.**

5.2. En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, le Syndicat National des Patinoires se réserve le droit de modifier le programme de l'Événement.

5.3. Si le Syndicat National des Patinoires se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir les Exposants dans les meilleurs délais. Les Exposants se verront alors rembourser leurs frais d'inscription.

5.4. La responsabilité de le Syndicat National des Patinoires ne pourra être recherchée et aucun remboursement ne sera dû si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels que : attentat ou acte de terrorisme, guerre civile, émeutes, épidémie, état d'urgence, catastrophe naturelle.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - DROIT À L'IMAGE

6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité de l'Exposant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

6.2. L'Exposant est informé de ce que le Syndicat National des Patinoires pourrait être amenée à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, l'Exposant autorise le Syndicat National des Patinoires à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Événement.

7. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Données à caractère personnel

Le Syndicat National des Patinoires pratique une politique de Protection des Données à Caractère Personnel dont les caractéristiques sont explicitées sur le Site ou le formulaire d'inscription.

7.2. Gestion des cookies

Lors d'une visite sur le Site ou le formulaire d'inscription, des cookies ou témoins de connexion sont susceptibles d'être installés dans votre terminal Utilisateur.

Formulaire type de rétractation

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- commandé le _____ *[date de la commande à compléter par l'Exposant]* /
- reçu le _____ *[date de réception du produit à compléter par l'Exposant]*
- référence de la commande : commande n° _____ *[référence à compléter par l'Exposant]*

Nom du/des consommateur(s) : _____ *[nom à compléter]* Adresse du/des consommateur(s) : _____ *[adresse à compléter]*

Date : _____ *[date à compléter par l'Exposant]*

Signature du/des* consommateurs(s) – uniquement en cas d'envoi du présent formulaire par voie postale :